Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 027-242700276-20260629-M29062026_06-DE

Pour le Président
et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONCHES Eure

B-29-06-2026/06

Département ***EURE*** **Arrondissement** ***EVREUX*** **Canton** ***CONCHES***	***COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES*** EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU 29 JUIN 2026

Nombre de délégués en exercice :	*17*
Nombre de présents :	*12*
Nombre de votants :	*13*
Date de Convocation :	*22/06/2026*

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Vingt-Neuf Juin, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche.*

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur *Jérôme PASCO, Président*

Madame *Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Vice-Présidente,*

Messieurs *Marcel SAPOWICZ, Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Olivier RIOULT, Christophe DUFLOT, Vice-Présidents,*

Madame *Sophie JEHENNE, Membre du Bureau,*

Messieurs *Jean-Claude DUFOSSEY, Denis CAVELIER, Olivier DESHAIES, Membres du Bureau*

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSEE

Monsieur *Hubert LAMY donnant procuration à* **Monsieur** *Gérard THEBAUD*
Madame Jeanick LAPEYRONNIE
Messieurs *Jacques FAUVEL, Christophe CAPELLE, Jacques HAPDEY*

Secrétaire de Séance : *Monsieur Olivier DESHAIES*

Objet : RESILIATION CONVENTION ATELIER D'INSERTION

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/82946

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le 03/07/2026
ID : 027-242700276-20260629-M29062026_06-DE

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que par délibérations du Conseil Communautaire en date du 6 Décembre 1999 et du Conseil Municipal de Conches du 8 Novembre 1999, il avait été décidé que la Commune de Conches mette à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Conches la parcelle cadastrée AC n° 378 et les locaux érigés sur cette dernière, pour y installer les services liés à l'exploitation d'un atelier d'insertion/Brigade verte.

Cette mise à disposition avait été formalisée par convention en date du 23 Décembre 1999, avec fixation du loyer mensuel à hauteur de 2 100,00 Francs (320,14 €).

En raison d'une réorganisation des Services Techniques Communautaires, la Communauté de Communes du Pays de Conches n'utilise plus ces locaux.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Acceptent** le principe de résiliation de ladite convention à compter du 1er Septembre 2026.

- **D'autoriser** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Gérard THEBAUD, Vice-Présidents, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Trente Juin Deux Mil Vingt-Six

LE PRESIDENT
Jérôme PASCO

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CONCHES
Eure

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/82946